



RECU EN PREFECTURE

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00619510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2020

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Julie CHETTOUH

Absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : Subventions à des associations culturelles - 2ème session 2020 et subvention à l'association le Bastion

Subventions à des associations culturelles
Deuxième session 2020
&
Subvention à l'association Le Bastion

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	25/09/2020	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions aux associations culturelles dans le cadre de la 2^{ème} session 2020 des dispositifs de soutien à la création, diffusion et à l'action culturelle (V1) et de soutien aux événements artistiques et culturels (V2).

Il est proposé de soutenir 13 projets au titre du V1, soit 10 projets de création et 3 projets de diffusion pour un montant de 68 000 € et 5 projets au titre du V2, pour un montant de 9 900 €, soit un montant global de 77 900 €.

Par ailleurs, il est proposé d'allouer 3 000 € à l'association Le Bastion, au titre de sa mission de coordination de la Fête de la musique prévue par convention triennale, pour sa participation active à la mise en place d'une édition « digitale » de cette manifestation le 21 juin 2020, dans le contexte de la crise sanitaire.

I. Subventions à des associations culturelles 2^{ème} session 2020

La Ville de Besançon apporte un soutien financier aux associations culturelles de son territoire par le biais des cinq dispositifs suivants :

- V1 – soutien à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle
- V2 – soutien aux événements artistiques et culturels
- V3 – soutien aux pratiques artistiques en amateur
- V4 – soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels
- V5 – soutien aux écoles de musique de Besançon

Ces dispositifs s'inscrivent en complémentarité de divers autres programmes d'accompagnement et de soutien que sont Emergences, les Parcours artistiques et culturels, le Contrat de Ville, Les Soirées Granvelle et la Fête de la Musique.

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, il est proposé comme pour la première session :

- de statuer sur les demandes de subvention, déposées en avril 2020, dans le cadre de la 2^{ème} session 2020, sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur ces activités et projets,
- de réaliser un bilan, en particulier financier, au cas par cas, dans les mois à venir avec les associations subventionnées dont les activités et/ou les projets auront été les plus gravement affectés par la crise sanitaire, pour tenir compte, lors de l'instruction des demandes de subvention ultérieures, de l'impact sur leur situation financière des baisses de recettes et, éventuellement, de charges, ainsi que des mesures de soutien exceptionnelles dont elles auraient pu bénéficier.

La deuxième session d'attribution concerne uniquement les dispositifs V1 et V2. Pour cette deuxième répartition 2020, 14 demandes de subventions ont été formulées par 13 associations différentes au titre du dispositif V1 et 8 demandes au titre du dispositif V2, soit un total de 22 demandes de 22 associations.

Pour rappel, lors de la première session 2020 :

- au titre du V1, sur 28 demandes déposées par 26 associations, 176 700 € ont été répartis à 21 projets de 19 associations différentes (17 aides à la création, 2 aides à la diffusion, 2 aides à l'action culturelle),
- au titre du V2, sur 18 demandes déposées par 18 associations, 88 400 € ont été répartis à 13 projets de 13 associations différentes, (1 projet sur les 18 déposés ayant été instruit exceptionnellement dès décembre 2019),
- soit un soutien global de 34 projets de 30 associations différentes pour les 2 dispositifs pour cette première session.

A/ Répartition au titre du dispositif V1 – Soutien à la création, diffusion et action culturelle

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé de soutenir les 10 projets de création et 3 projets de diffusion suivants pour un montant de 68 000 € répartis de la manière suivante :

Structure	Projet	Subvention 2020 (en €)
Aide à la création		
1 DES SI	<i>Les petites formes singulières</i>	7 000
3ARANCIA	<i>Lilith</i>	12 000
A DEMAIN J'ESPÈRE	<i>Sans Issue</i>	5 000
ADVAÏTA L	<i>Kattu Maram / Fable</i>	8 000
BACCHUS	<i>Elvire Jouvett 40</i>	3 000
KA	<i>Le Double</i>	5 000
MUCHMUCHE COMPANY	<i>Furieuse</i>	4 000
SENTIMENTAL NOISE	Ciné-concert <i>Les Cheveux d'or</i> d'Alfred Hitchcock	2 000
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	<i>La sorcière qui détestait Noël</i>	2 000
TRICYCLIQUE DOL	<i>La construction</i> (2 ^{ème} étape de création)	15 000
Aide à la diffusion		
CURIOZA	Concert de l'artiste bisontin Mayerling au Festival Hands in the Dark en novembre 2020 à Besançon à l'occasion de la sortie de son nouvel album et clip vidéo	1 000
DAY-FOR-NIGHT	Diffusion du spectacle <i>Pas pleurer</i> du 3 au 8 novembre 2020 au Colombier, Centre de création théâtrale et chorégraphique indépendant, à Bagnolet	2 000
SENTIMENTAL NOISE	Diffusion du spectacle jeune public <i>Silence, on tourne !</i> au théâtre de l'Archipel à Paris, en octobre et novembre 2020	2 000
	TOTAL	68 000

La dépense de 68 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-30-6574-10032.

B/ Répartition au titre du dispositif V2 – Soutien aux événements artistiques et culturels

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé de soutenir les 5 projets d'événements suivants pour un montant de 9 900 € répartis de la manière suivante :

Structure	Projet	Subvention 2020 (en €)
MADRIGAL	Salon "Fada" le 10 octobre 2020 à Besançon	400
HANDS IN THE DARK	Festival de musiques actuelles du 26 au 29 novembre 2020 à Besançon	2 000
LES VOIX INTÉRIEURES	Festival POTE - Playing On The Edge, de musique de chambre, classique et contemporaine, du 23 au 25 octobre 2020 à Besançon	3 000
LATINOAMERICALLI	Festival Latino Corazón, festival de cinéma latino-américain, du 23 au 25 octobre 2020 à Besançon	1 500
PLAJE	Coup de projecteur, rencontres professionnelles et publiques avec la création jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté, les 21 et 22 octobre 2020 à Besançon	3 000
	TOTAL	9 900

La dépense de 9 900 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-30-6574-10032

II. Subvention à l'association Le Bastion pour la coordination de l'édition digitale 2020 de la Fête de la Musique :

L'association le Bastion apporte son soutien à la Ville pour l'organisation et la coordination de la Fête de la Musique depuis 2009 à Besançon. Pour cette édition 2020 qui n'a pu se dérouler dans sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire, le Bastion a contribué à la mise en place d'une édition « digitale » de la Fête de la Musique par sa participation active au comité technique de la Fête de la musique. L'association a en particulier coordonné la publication le jour de l'événement d'enregistrements et de captations vidéos de nombreux musiciens bisontins sur la page Facebook de la Fête de la Musique.

Aussi, il est proposé, conformément à la convention triennale 2019-2021 avec le Bastion, d'attribuer un soutien de 3 000 € à l'association pour sa participation à la mise en place de cette édition spéciale.

La dépense de 3 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-30-6574-10032 dédiée à la fête de la musique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **procède à un vote séparé,**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- **se prononce favorablement sur les propositions de subventions à ces organismes au titre du :**

- **soutien à la création, diffusion et action culturelle pour une somme totale de 68 000 €,**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- soutien aux événements artistiques et culturels pour une somme totale de 9 900 € et détaillée comme suit :

Structure	Projet	Subvention 2020 (en €)	Elus intéressés ne prenant part ni au débat, ni au vote	Vote
MADRIGAL	Salon "Fada" le 10 octobre 2020 à Besançon	400		Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
HANDS IN THE DARK	Festival de musiques actuelles du 26 au 29 novembre 2020 à Besançon	2 000		Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
LES VOIX INTÉRIEURES	Festival POTE - Playing On The Edge, de musique de chambre, classique et contemporaine, du 23 au 25 octobre 2020 à Besançon	3 000		Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
LATINOAMERICANI CALLI	Festival Latino Corazón, festival de cinéma latino-américain, du 23 au 25 octobre 2020 à Besançon	1 500		Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
PLAJE	Coup de projecteur, rencontres professionnelles et publiques avec la création jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté, les 21 et 22 octobre 2020 à Besançon	3 000	<i>M. Cyril DEVESA, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.</i>	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
	TOTAL	9 900		

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT